

«CivPrenomNomResps»
«AdrLigne1Resp»
«AdrLigne2Resp»
«AdrLigne3Resp»
«CodePostalResp» «VilleResp»
«PaysResp»

Objet : Don d'une tablette

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du Plan Numérique Départemental mené par le Département des Bouches-du-Rhône, une tablette a été prêtée à votre enfant durant toute sa scolarité au collège.

À l'issue de cette année scolaire, si votre enfant « NomPrenomEle» en classe de «ClasseEle» dans le «Etablissement» ne redouble pas, il peut si vous le souhaitez, conserver à titre définitif sa tablette et ses accessoires. **Dans le cas contraire, il faudra exprimer votre refus et rapporter le matériel, quel que soit son état, au collège. Cela permettra à un autre collégien d'en profiter l'année suivante ou d'en assurer le recyclage.**

Avant de vous connecter au portail « DON », assurez-vous de disposer de toutes les informations nécessaires :

- **Le compte Eduprovence de votre enfant.**

Ce compte est celui que votre enfant utilise au collège pour se connecter à sa tablette et/ou les ordinateurs du collège ou que vous utilisez pour la carte Collégien de Provence.

NB : Si votre enfant n'a pas connaissance de son identifiant et/ou de son mot de passe, il doit aller voir l'ATI avec sa tablette.

- **Le N° de la tablette** (code barre collé sur la coque)

Le code barre se trouve sur la coque de protection de la tablette.

Si l'étiquette a été enlevée ou est illisible, une autre étiquette se trouve sous la coque de protection.

Si vous souhaitez conserver la tablette, **assurez-vous de son bon fonctionnement avant de valider la convention de don**. La dotation du matériel étant soumise à un usage responsable de ce dernier, toute demande de remplacement sera soumise à validation.

Si vous ne souhaitez pas conserver la tablette, **vous devez refuser la convention de don**. Il vous sera alors demandé de restituer le matériel (tablette et accessoires) au «Etablissement» **avant le 08/07/2023**.

N'attendez pas de dernier moment pour valider votre choix « conserver » ou « restituer » la tablette. Connectez-vous à l'adresse suivante : <https://dontablettecd13.eduprovence.fr> et ce dès le 01/06/2023 et impérativement avant le 07/07/2023.

Cette opération peut aussi être effectuée à partir de votre smartphone.
Scanner le QR-Code ci-contre pour vous connecter au portail DON



Un guide d'utilisation du portail de don est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.departement13.fr/nos-actions/education/les-dispositifs/don-des-tablettes-aupres-des-eleves-de-3e/>



Attention :

Si vous ne validez pas votre choix dans le portail de don avant le 07/07, la tablette sera verrouillée par le système antivol dès le lendemain.

Nous vous prions d'agréer nos salutations les plus sincères.